

Cris de singe contre Balotelli: un an et demi d'interdiction de stade

Le supporter bastiais de 46 ans qui avait poussé des cris de singe contre l'attaquant vedette de l'OGC Nice, Mario Balotelli, a été condamné hier soir. Le tribunal correctionnel de Bastia lui a infligé un an et demi d'interdiction de stade, deux mois avec sursis et 1000 € d'amende.

Le procureur de la République de Bastia avait requis trois mois avec sursis, 800 € d'amende et une interdiction de stade de quatre ans. L'incident à caractère raciste remonte à la 21^e journée de Ligue 1. Le prévenu avait poussé des cris de singe lors de l'échauffement de Mario Balotelli. La Licra avait déposé plainte, elle était défendue par M^e Adrien Verrier, du barreau de Nice. «*Le fait*



Adrien Verrier, avocat de la Licra. (Photo C. C.)

que l'on soit dans un stade ne confère pas d'immunité», avait souligné M^e Verrier. «*On pourrait évoquer le slogan de la Licra : "Le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit".*» L'avocat a rappelé que la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme est très présente dans le football, en lien permanent avec la Ligue.